87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice: 15

le vendredi 7 avril,

Présents: 10 Votants: 14

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14

CONTRE: 0

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Subventions à présenter au Budget Supplémentaire des CTD Délibération n° 2023-17 :

M. le Maire informe le Conseil que la commune peut déposer de nouvelles demandes de subvention au titre des CTD dans le cadre du Budget Supplémentaire du Conseil Départemental.

M. DOMENGE rappelle que le projet de rénovation de l'atelier communal a été modifié pour être effectué en deux phases distinctes de travaux ; le projet avait été présenté au Budget Primitif des CTD dans son intégralité, et avait reçu une subvention sur une première tranche financière de 100 000 €.

M. le Maire indique qu'il convient de présenter en demande de subvention CTD la deuxième tranche financière correspondant à la première phase de travaux, soit une demande de subvention portant sur 47 588.63 € d'un projet se montant au total à 147 588.63 € pour la première phase.

M. le Maire ajoute que le projet de refonte de l'adressage et de pose de panneaux de dénomination des rues et de numérotation des habitations n'a pas été retenu en première présentation au Budget Primitif. Il propose de le représenter également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

PREND ACTE de la modification du projet de rénovation d'atelier communal

> SOLLICITE les subventions CTD pour la deuxième tranche financière de la première phase de travaux de rénovation de l'atelier et pour le projet de refonte de l'adressage et de pose de panneaux de dénomination des rues et de numérotation des habitations

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023

Accusé de rédeption en préfecture 087-218703403-20230407-20230407_202317-DE

Reçu le 08/04/2023

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice: 15

le vendredi 7 avril.

Présents: 10

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

Votants: 14

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14

CONTRE: 0

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

<u>Délibération n° 2023-18</u>: Vote des taux d'imposition pour l'année 2023

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2023 des taxes foncières (bâtie et non bâtie).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux n'ont pas été augmentés l'année précédente. Il informe le Conseil que le taux de la taxe d'habitation, qui s'applique maintenant uniquement sur les résidences secondaires et les logements vacants, peut à nouveau être voté.

Il indique que les bases d'imposition prévisionnelles ont augmenté de 7% cette année, et qu'en conséquence la commission finances propose au Conseil de ne pas procéder à une augmentation pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

> DECIDE de fixer les taux d'imposition de fiscalité locale comme suit :

Taxe foncière bâtie :

37.68 %

Taxe foncière non bâtie :

70.54 %

Taxe d'habitation :

14.15 %

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023

Le Maire, Joël VILARD

Accusé de réception en préfecture 087-218703403-20230407-20230407_202318-DE Reçu le 11/04/2023

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice : 15

le vendredi 7 avril,

Présents : 10 Votants : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14 CONTRE: 0

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-19 : Révision de la taxe d'aménagement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 6 octobre 2017 qui instaure la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune ainsi que la délibération en date du 09 Septembre 2016, procédant à l'exonération totale de la part communale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers, soumis à déclaration préalable de travaux (article L331-9 du Code de l'urbanisme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- > DECIDE DE RENOUVELLER sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%
- > **DIT QUE** les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable de travaux sont exonérés totalement de la part communale de la taxe d'aménagement.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice : 15 Présents : 10

Votants: 14

le vendredi 7 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR : 14

CONTRE : 0 Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-20 :

Régularisation comptable de la créance à l'encontre du département pour l'aménagement du

centre bourg

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement du centre bourg effectué entre 2008 et 2010 a été enregistré comptablement comme une avance à rembourser par le Conseil Départemental, au lieu de travaux sur un patrimoine qui leur appartient. Une délibération et des crédits au budget sont nécessaires pour régulariser comptablement la situation, ce qui se fera par des écritures d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE que la créance constatée à l'encontre du département par le mandat de paiement n°296 exercice 2011 pour un montant de 272 249,55 € relative à l'opération sous mandat menée par la commune sur le patrimoine routier départemental n'est pas fondée. En conséquence, la commune, en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, prend en charge dans ses finances propres le déficit de l'opération qu'elle assume en subventionnant cette opération à hauteur de 272 249,55 €
- ➤ AUTORISE le maire à transférer, par opération d'ordre budgétaire, la somme de 272 249,55 € du compte 27633 vers le compte 204412 "Subventions d'équipement en nature organismes publics"
- AUTORISE l'amortissement en une année de cette subvention d'équipement en nature et sa neutralisation totale la même année en application de l'article R2321-1 alinéa 13 du CGCT par inscription d'une dépense d'ordre en section d'investissement au chapitre 040 article 198 et une recette d'ordre en section de fonctionnement au chapitre 042 article 77681
- > DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au Budget Communal

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023

Le Maire, Accusé de réception en préfecture 087-218703403-20230407-20230407_202320-DE Reçu le 11/04/2023

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice : 15

le vendredi 7 avril,

Présents : 10 Votants : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14

CONTRE: 0

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-21 : Affectation de résultats au Budget Communal 2023

Après avoir entendu lors de la séance du 24 mars 2023, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget communal statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2022				
COLLECTIVITE : Commune de Champagnac-La-Rivière Budget Communal				
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		
REPORT DEFICITAIRE N-1	43 793,66 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €	
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	0,00 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	512 612,71 €	
DEPENSES DE L'EXERCICE	119 478,73 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	508 543,10 €	
RECETTES DE L'EXERCICE	466 254,60 €	RECETTES DE L'EXERCICE	566 460,38 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	346 775,87 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	57 917,28 €	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	302 982,21 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	570 529,99 €	
RESTES A REALISER DEPENSES	105 962,82 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00€	
RESTES A REALISER RECETTES	41 362,50 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	100 000,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	TOTAL A AFFECTER	100 000,00 €	
PRELEVEMENT REGLEMENTAIRE A EFFECTUER en N+1 sur la Section de Fonctionnement (art 1068)	0,00 €	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002 BP N+1)	470 529,99 €	

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- > DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :
 - o 1º Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)

0.00€

o 2° Affectation complémentaire

100 000.00 €

o 3° Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023, ligne 002 (report créditeur)

470 529.99 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023



87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice: 15

le vendredi 7 avril,

Présents : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14

CONTRE: 0

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-22: Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Communal M57

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet du Budget Communal 2023 qui s'équilibre comme suit :

	Fonctio	nnement	
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
011 Charges à caractères générales	419 950,88 €	70 Produits du domaine	24 025,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	355 500,00 €	73 Impôts et taxes (sauf 731)	127 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	109 610,00 €	731 Fiscalité locale	255 500,00 €
66 Charges financières	7 500,00 €	74 Dotations et participations	117 558,00 €
67 Charges spécifiques	3 200,00 €	75 Autres produits de gestion courante	31 000,00 €
The Control of the Co	And the second of the second o	76 Produits financiers	20,00 €
		77 Produits spécifiques	1 366,00 €
014 Atténuation de produits	400,00 €	013 Atténuations de charges	700,00 €
Total des opérations réelles	896 160,88 €	Total des recettes réelles	557 169,00 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
023 Virement à la section d'investissement	115 647,11 €	042 Opérations d'ordre de transert entre sections	272 249,55 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	288 140,55 €	Total des opérations d'ordre	272 249,55 €
Total des opérations d'ordre	403 787,66 €	Excédent de fonctionnement reporté	470 529,99 €
Total de la section de fonctionnement	1 299 948,54 €	Total de la section de fonctionnement	1 299 948,54 €

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

	Invest	tissement		
Dépenses		Recettes		
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	
Opérations réelles		Opérations réelles		
20 Immobilisations incorporelles	24 050,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00 €	
21 Immobilisation corporelles	224 636,30 €	10 Dotations, fonds et réserve	18 500,00 €	
23 Immobilisations en cours	394 706,52 €	13 Subventions d'investissement reçues	104 872,50 €	
16 Emprunts et dettes assimiliées	31 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimiliées	14 000,00 €	
27 Autres immobilisations financières	1 000,00 €	27 Autres immobilisations financières	3 500,00 €	
Total des opérations réelles	675 392,82 €	Total des recettes réelles	240 872,50 €	
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	272 249,55 €	021 Virement de la section de fonctionnement	115 647,11 €	
041 Opérations patrimoniales	272 249,55 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	288 140,55 €	
	Tanis I spilant viewa kujiant (k. 1971). 1879 - Philosophia Baltona di Indonesia	041 Opérations patrimoniales	272 249,55 €	
		Total des opérations d'ordre	676 037,21 €	
Total des opérations d'ordre	544 499,10 €	Excédent de fonctionnement reporté	302 982,21 €	
Total de la section de fonctionnement	1 219 891,92 €	Total	1 219 891,92 €	

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

> APPROUVE le Budget Primitif communal 2023 tel que présenté

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice : 15

le vendredi 7 avril,

Présents : 10 Votants : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente.

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

<u>PRESENTS</u>: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14

CONTRE: 0

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-23: Affectation de résultats au Budget Assainissement 2023

Après avoir entendu lors de la séance du 24 mars 2023, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget assainissement statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2022				
COLLECTIVITE: Commune de Cha	<u>mpagnac-L</u>	a-Rivière Budget Assaiı	nissement	
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		
REPORT DEFICITAIRE N-1	0.00 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €	
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	75 461.31 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	91 871.22 €	
DEPENSES DE L'EXERCICE	17 061.45 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	36 769.43 €	
RECETTES DE L'EXERCICE	26 217.45 €	RECETTES DE L'EXERCICE	43 156.94 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	9156.00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	6 387.51 €	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	84 617.31 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	98 258.73 €	
RESTES A REALISER DEPENSES	0.00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00€	
RESTES A REALISER RECETTES	0.00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0.00 €	TOTAL A AFFECTER	0,00 €	
PRELEVEMENT REGLEMENTAIRE A EFFECTUER en N+1 sur la Section de Fonctionnement (art 1068)	0.00€	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002 BP N+1)	98 258.73 €	

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- > DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :
 - o 1º Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)

0.00€

o 2° Affectation complémentaire

0.00€

o 3° Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Assainissement 2023, ligne 002 (report 98 258.73 € créditeur)

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice : 15

le vendredi 7 avril,

Présents : 10 Votants : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14

CONTRE : 0 *Ouverture de la séance à 17h30*

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-24: Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Assainissement M49

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet du Budget Assainissement 2023 qui s'équilibre comme suit :

	Foncti	onnement			
Dépenses		Recettes	Recettes		
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant		
Opérations réelles		Opérations réelles			
011 Charges à caractères générales	31 816,04 €	70 Vente produits fabriqués, prestations	31 500,00 €		
65 Autres charges de gestion courante	200,00 €	74 Subventions d'exploitation	2 200,00 €		
66 Charges financières	4 100,00 €				
Total des opérations réelles	36 116,04 €	Total des recettes réelles	33 700,00 €		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre			
023 Virement de la section de fonctionnement à					
l'investissement	84 725,69 €	042 Opérations d'ordre de transert entre sections	7 646,00 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 763,00 €	Total des opérations d'ordre	7 646,00 €		
Total des opérations d'ordre	103 488,69 €	Excédent de fonctionnement reporté	98 258,73 €		
Total de la section de fonctionnement	139 604.73 €	Total de la section de fonctionnement	139 604,73 €		

	i	nvestissement		
Dépenses		Recettes		
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	
Opérations réelles		Opérations réalles		
20 Immobilisations incorporelles	42 450,00 €	10 Dotations, fonds et réserve	600,00€	
21 Immobilisation corporelles	25 000,00 €	13 Subventions d'investissement	40 390,00 €	
23 Immobilisations en cours	150 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimiliées	- €	
16 Emprunts et dettes assimiliées	4 000,00 €			
Total des opérations réelles	221 450,00 €	Total des recettes réelles	40 990,00 €	
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	***************************************	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 646,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	84 725,69 €	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 763,00 €	
	organis angung manifords promote fundamente melaini Mehilli	Total des opérations d'ordre	103 488,69 €	
Total des opérations d'ordre	7 646,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	84 617,31 €	
Total de la section de fonctionnement	229 096,00 €	Total	229 096,00 €	

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

> APPROUVE le Budget Primitif assainissement 2023 tel que présenté

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice : 15

Votants: 14

le vendredi 7 avril.

Présents : 10 Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14

CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-25: Affectation de résultats au Budget Lotissement 2023

Après avoir entendu lors de la séance du 24 mars 2023, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Lotissement statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2022				
COLLECTIVITE : Commune de Champagnac-La-Rivière Budget Lotissement				
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		
REPORT DEFICITAIRE N-1	0.00 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00€	
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	7 999.49 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	8143.06 €	
DEPENSES DE L'EXERCICE	22 425.05 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	19 223.51 €	
RECETTES DE L'EXERCICE	19 223.51 €	RECETTES DE L'EXERCICE	20 092.58 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 201.54 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	869.07 €	
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	4 797.95 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	9012.13 €	
RESTES A REALISER DEPENSES	0.00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00 €	
RESTES A REALISER RECETTES	0.00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00€	
BESOIN DE FINANCEMENT	0.00 €	TOTAL A AFFECTER	0,00 €	
PRELEVEMENT REGLEMENTAIRE A EFFECTUER en N+1 sur la Section de Fonctionnement (art 1068)	0.00 €	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002 BP N+1)	9 012.13 €	

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- > DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :
 - o 1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)

0.00€

o 2° Affectation complémentaire

0.00€

o 3° Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget Lotissement 2023, ligne 002 (report créditeur)

9012.13 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice: 15

le vendredi 7 avril.

Présents : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

Votants: 14

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR: 14 CONTRE: 0

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-26: Vote du Budget Primitif 2023 - Budget Lotissement M57

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet du Budget Lotissement 2023 qui s'équilibre comme suit :

	Foncti	onnement	
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles		Opérations réelles	
65 Autres charges de gestion courante	9 707,21 €	70 Produits du domaine	9 184,33 €
Total des opérations réelles	9 707,21 €	Total des recettes réelles	9 184,33 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 489,25 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 C
Total des opérations d'ordre	8 489,25 C	Total des opérations d'ordre	0,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	9012,13
Total de la section de fonctionnement	18 196,46 €	Total de la section de fonctionnement	18 196,46 €

	Invest	issement	
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Opérations réelles	Ser .	Opérations réelles	
16 Emprunts et dettes assimilées	13 287,20 €		0,00 €
Total des opérations réelles	13 287,20 €	Total des recettes réelles	0,00 €
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
040 Opérations d'ordre de transfert entre			
sections	0,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 489,25 €
Total des opérations d'ordre	0,00 €	Total des opérations d'ordre	8 489,25 C
		Excédent de fonctionnement reporté	4 797,95 €
Total de la section de fonctionnement	13 287,20 €	Total de la section de fonctionnement	13 287,20 €

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

> APPROUVE le Budget Primitif lotissement 2023 tel que présenté

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023



87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice : 15

le vendredi 7 avril,

Présents : 10 Votants : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR : 14

CONTRE: 0

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-27: Consultations d'entreprise pour les projets d'investissement 2023

M. DOMENGE indique au Conseil Municipal que malgré le travail de montage du projet réalisé en régie, il sera nécessaire de faire appel à un bureau d'études pour mener à bien le projet de rénovation de l'atelier, au moins pour la réalisation du marché public (rédaction des pièces et étude des offres) et le suivi des travaux. Il propose au Conseil de lancer une consultation d'entreprises pour choisir un bureau d'études pour accompagner le projet.

Mme ILAHA ITEMA indique au Conseil que pour mener à bien le projet de création d'une station d'épuration au village de La Jaurie, un bureau d'étude sera également nécessaire à la réalisation du marché public et au suivi des travaux. Elle propose de lancer une consultation d'entreprises.

Mme ILAHA ITEMA ajoute qu'il serait nécessaire de rénover entièrement la station d'épuration du village de l'Etang au vu des derniers rapports produits notamment dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement mené par la Communauté de Communes en vue du transfert de la compétence assainissement. Au vu des contraintes techniques, il apparait nécessaire de mener une étude préalable pour évaluer les solutions possibles et les coûts associés. Mme ILAHA ITEMA propose de lancer également une consultation pour une étude préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- > D'APPROUVER la poursuite des projets précités et de mener les consultations d'entreprises suivantes :
 - o Consultation de bureaux d'étude pour l'accompagnement du projet de rénovation de l'atelier
 - Consultation de bureaux d'étude pour l'accompagnement du projet de création d'une station d'épuration au village de La Jaurie
 - O Consultation de bureaux d'étude pour la réalisation d'une étude préalable au projet de rénovation de la station d'épuration du village de L'Etang.
- > DE CHARGER M. Joël VILARD d'effectuer les démarches nécessaires à la poursuite des projets précités, et de procéder aux consultations d'entreprises

87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023



87150 Tél: 05 55 78 17 72 Fax: 05 55 78 69 22

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-trois,

En exercice : 15

le vendredi 7 avril,

Présents : 10 Votants : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,

sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

PRESENTS: M. VILARD; M. FAURE; Mme BUISSON; Mme FAURE; M. GIACCORDO; Mme RENET LOWINGS; M. DOMENGE; Mme ILAHA-ITEMA; Mme LEVÊQUE; Mme DOMENGE;

ABSENTS:

M. BONILLA DE LA PLATA qui donne pouvoir à Mme LEVÊQUE

Mme BOULESTEIX qui donne pouvoir à Mme FAURE M. COUTOLLENC qui donne pouvoir à M. VILARD

M. DARFEUILLES qui donne pouvoir à Mme ILAHA-ITEMA

M. MAUX.

POUR : 12

CONTRE: 2

Ouverture de la séance à 17h30

ABSTENTIONS: 0

Mme Françoise RENET LOWINGS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-28 : Choix d'un prestataire pour la prise de photos aériennes du cimetière

Mme Françoise RENET rappelle au Conseil qu'elle est chargée du projet d'informatisation de la gestion du cimetière, et que pour identifier les emplacements des concessions et recenser les concessionnaires et personnes inhumées sur un plan, il est nécessaire de faire une photo aérienne du cimetière. Elle informe le Conseil qu'elle a contacté plusieurs entreprises et obtenu plusieurs devis, qu'elle présente à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE RETENIR l'offre de la société DRONE87 pour 348 € TTC
- DE CHARGER M. Joël VILARD de signer toute pièce utile

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 8 avril 2023